

**ANNEXE 3 : Liste des types d'habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné et données y afférentes ; synthèse des critères scientifiques ayant conduit à la sélection du site Natura 2000 BE33051 – “ Vallée de l'Amblève entre Wanne et Coö ”**

La présente annexe indique, compte tenu des données actuellement disponibles :

- la liste des types d'habitats naturels et la liste des espèces pour lesquels le site est désigné ainsi que les données concernant respectivement leurs surfaces, leur niveau de population et l'estimation de leur état de conservation ; les types d'habitats naturels et les espèces prioritaires sont indiqués par un astérisque (\*) ;
- une synthèse des résultats de l'évaluation de l'importance du site pour assurer la conservation des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII et des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IX et des espèces d'oiseaux de l'annexe XI de la loi du 12 juillet 1973 que le site abrite.

Ces résultats justifient la sélection du site comme site Natura 2000. Les données complètes, détaillant les résultats de l'application des critères de sélection, sont disponibles auprès des services centraux du Département de la Nature et des Forêts, 15 avenue Prince de Liège à 5100 Jambes et sur le site Internet <http://natura2000.wallonie.be>.

Les données relatives aux types d'habitats naturels (liste, surface et état de conservation) et aux espèces (liste, population et état de conservation) pour lesquels le site est désigné sont issues des formulaires standard de données établis entre 2002 et 2005. Ces données estimées à l'échelle du site au moment de sa sélection contiennent des approximations. Elles ont été pour partie actualisées, en particulier pour les surfaces, sur base des meilleures connaissances disponibles et il conviendra de poursuivre l'actualisation de ces données sur base d'une cartographie détaillée des habitats.

Le site BE33051 a été sélectionné pour les raisons suivantes : Ce site est une portion accidentée de la vallée de l'Amblève entre Wanne et le barrage hydro-électrique de Coö ; on y observe la présence de nombreuses forêts de versant partiellement enrésinées et de quelques prairies alluviales. Présence d'une forêt alluviale de l'Alno-Padion, milieu prioritaire ; ensemble de très grande valeur paysagère ; présence de tourbières boisées de grand intérêt biologique ; présence du Martin-pêcheur en fond de vallée.

**A. Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII de la loi pour lesquels le site est désigné**

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC*
3260	15,40 ha	B	
91E0*	12,00 ha	C	UG 7
6430	6,00 ha	C	
9160	2,00 ha	C	
9110	2,00 ha	C	
9190	1,50 ha	C	
91D0*	1,20 ha	C	UG 6
6510	0,30 ha	C	
3150	0,10 ha	C	
3130	0,10 ha	C	

**Légende : EC : estimation de l'état de conservation ; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; UG HIC\* : unité(s) de gestion abritant ou susceptible(s) d'abriter (lorsque les données précises ne sont pas disponibles) l'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire ; "-" : donnée non disponible**

**3130 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoëto-Nanojuncetea**

**3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du type Magnopotamion ou Hydrocharition**

**3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion**

**6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin**

6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

9110 : Hêtraies du *Luzulo-Fagetum*

9160 : Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli*

9190 : Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*

91D0\* : Tourbières boisées

91E0\* : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incarnae*, *Salicion albae*)

#### B. Espèces des annexes IX et XI de la loi pour lesquelles le site est désigné

Code	Nom latin	Nom français	Population			EC	
			résidente	migratoire			
				repr.	hiver		étape
I096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	P				C
I163	<i>Cottus gobio</i>	Chabot	P				C
I337	<i>Castor fiber</i>	Castor d'Europe	P				C
I355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	P				C
A030	<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire				P	-
A074	<i>Milvus milvus</i>	Milan royal		0-5 i			-
A223	<i>Aegolius funereus</i>	Chouette de Tengmalm	0-4 p				-
A229	<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur d'Europe	P				-
A236	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	0-1 p				-
A246	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu		0-1 p			-
A338	<i>Lanius collurio</i>	Pic-grièche écorcheur		0-1 p			-
A340	<i>Lanius excubitor</i>	Pic-grièche grise				0-2 i	-

**Légende** : P = présence ; p = couple ; i = individu ; EC : estimation de l'état de conservation ; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; vis. : visiteur ; occ. : occasionnel ; "-" : donnée non disponible

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 avril 2016 de désignation du site Natura 2000 BE33051 - " Vallée de l'Amblève entre Wanne et Coë ".

Namur, le 14 avril 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité,  
du Tourisme et des Infrastructures sportives, Délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN